



POLICE LOCALE
ARLON - ATTERT - HABAY - MARTELANGE



**NOTRE ZONE
RECRUTE !**

NOS AUTORITÉS VOUS REMERCIENT DE VOTRE INTÉRÊT

Le Commissaire Romuald MARCHAL occupe la fonction de chef de zone a.i. de la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange (ZP 5297).

Il gère le corps de police sous l'autorité administrative du Collège de police composé de :

Vincent MAGNUS – Bourgmestre **d'ARLON**
Luc QUIRYNEN – Bourgmestre de **d'ATTERT**
Olivier BARTHELEMY – Bourgmestre de **HABAY**
Thierry KENLER – Bourgmestre de **MARTELANGE**



01

NOTRE ENVIRONNEMENT

NOTRE ZONE EST DYNAMIQUE — P.04

PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ - NOS PRIORITÉS — P.05

02

NOTRE ORGANISATION

PERSONNEL — P.09

SERVICE INTERVENTION — P.10

PROXIMITÉ - QUARTIER | SERVICE LOCAL DE RECHERCHES — P.12

ROULAGE — P.14

GESTION NEGOCIÉE DE L'ESPACE PUBLIC — P.15

03

NOS ATOUTS

CE QUE NOUS OFFRONS À NOS COLLABORATEURS — P.17

04

VOTRE INTÉGRATION

INSPECTEUR DE POLICE : LA PROCÉDURE DE SÉLECTION — P.19

INSPECTEUR DE POLICE : CONDITIONS AU MOMENT DE L'ENGAGEMENT — P.20

COMMENT DEVENIR LAURÉAT ? — P.21

COMMENT INTÉGRER NOTRE ZONE DE POLICE ? — P.23

COMMENT SE PRÉPARER À L'ENTRETIEN DE SOLLICITATION ? — P.24

NOTRE ENVIRONNEMENT

01

Située au cœur du chef-lieu de la province du Luxembourg, notre zone de police est constituée des communes suivantes : *Arlon-Attert-Habay-Martelange*.

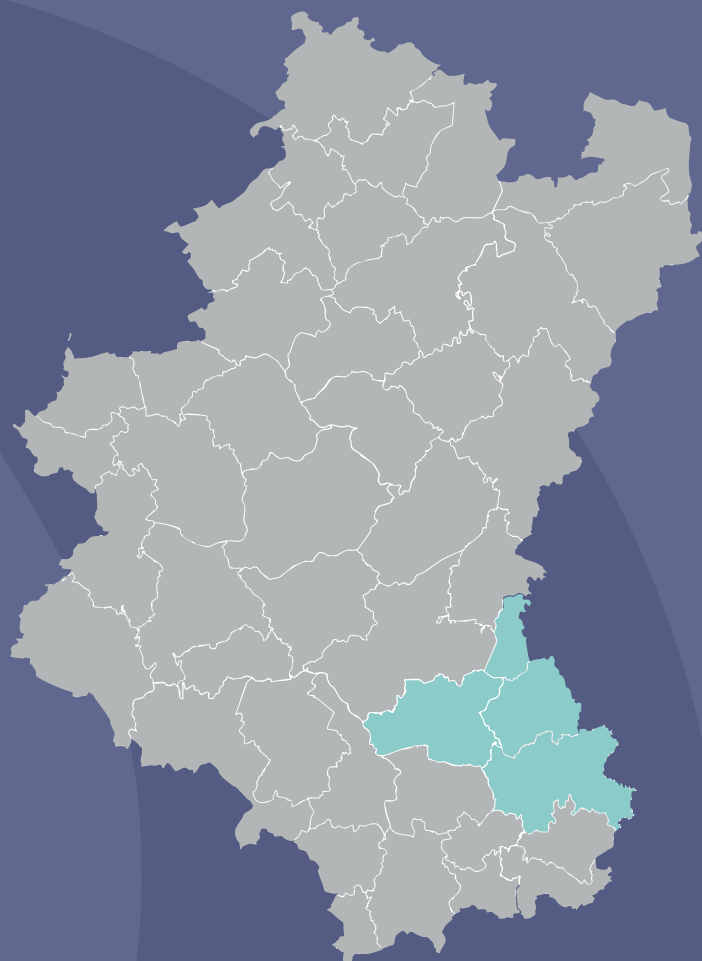
Depuis l'an 2000, la croissance démographique est l'une des plus importantes de Wallonie (+28,38 %).

48 à 60 % de la population active est un travailleur transfrontalier.

La **ZP 5297** est située dans une zone transfrontalière. En effet, elle dispose de **33 Km** de frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg et est située à **7 Km** de la frontière avec la France.

Elle est traversée par des axes de communication internationaux importants (*autoroute E411 et N4 / ligne de chemin de fer Bruxelles – Milan*).

Les travailleurs frontaliers vers le Grand-Duché de Luxembourg sont très nombreux, ce qui implique une augmentation importante du trafic journalier sur ces deux axes routiers.



Évolution de la population de la ZP 5297 depuis la réforme des polices

ENTITÉ	2000	2024	CROISSANCE
Arlon	24.791	31.310	↑ 26,3 %
Attert	4.118	5.797	↑ 40,77 %
Habay	6.968	8.723	↑ 25,19 %
Martelange	1.428	2.064	↑ 44,54 %

Superficie zone de police 5297

Arlon	119 Km2
Attert	71 Km2
Habay	104 Km2
Martelange	30 Km2
TOTAL	324 Km2

NOTRE ZONE EST DYNAMIQUE

Notre territoire dispose d'un large panel d'infrastructures et d'événements donnant lieu à la mobilisation des policiers de notre Zone de Police tout au long de l'année.

Un Palais de Justice, un Palais provincial, une Cité administrative de l'État, une Maison de la Culture provinciale, une prison, un hôpital à Arlon (bientôt transféré à Habay), une usine (FERRE-RO : +/- 1 300 emplois).

5 gares SNCB : ARLON, HABAY, MARBEHAN, VIVILLE et STOCKEM avec plusieurs liaisons internationales qui y transitent chaque jour.

2 camps militaires (camp Bastin et camp Lagland).

2 entreprises à risques SEVESO sur le territoire de la commune de Habay (LAMBIOTTE à Marbehan – SHELL au zoning des Coeuvin).

Plusieurs établissements scolaires [enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur, promotion sociale, académie], attirant aussi des étudiants luxembourgeois et français (20 %) – environ 12 000 étudiants pour Arlon.

Plusieurs hypermarchés sont également présents dans notre zone, et plus particulièrement sur ARLON : CARREFOUR – DELHAIZE – COLRUYT – ALDI – LIDL – TRAFFIC.

2 centres commerciaux importants sur ARLON : zoning IKEA et parc commercial HYDRION, qui attirent des clients venus de la région transfrontalière.

1 centre d'accueil pour demandeurs d'asile « Visages du Monde », d'une capacité d'accueil de +/- 700 places. 1 abri de nuit pouvant accueillir de 24 à 40 personnes.

Des festivités culturelles et sportives toute l'année : carnivals, Fêtes du Maï-trank, etc.



PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ NOS PRIORITÉS

Notre zone de police doit assurer les missions de base de la police locale : intervention, quartier, accueil, roulage, gestion négociée de l'espace public, enquêtes, assistance policière aux victimes.

En outre, dans le cadre de son plan zonal de sécurité (PZS), notre zone a fixé les priorités suivantes :

Priorités externes

 **Renforcer la sécurité routière** en luttant notamment contre la vitesse excessive, la conduite agressive, le stationnement gênant, l'alcool au volant.

 **Renforcer la police de proximité** au travers d'une approche transversale visant notamment à lutter contre les phénomènes de :

- **stupéfiants**
- **cambriolages dans les habitations (criminalité itinérante)**
- **nuisances environnementales et incivilités**

Une attention particulière sera également portée sur les matières suivantes: fraude sociale, traite des êtres humains, prostitution, violences intra-familiales et sexuelles, transmigration et radicalisme.

Priorités internes

 Atteindre le cadre officiel de **127 policiers** opérationnels.

 Inculquer auprès des membres du personnel les valeurs de la zone : **respect, esprit de service, intégrité, loyauté, ouverture d'esprit, flexibilité, fierté.**







NOTRE ORGANISATION

02



NOS POSTES

Notre zone comporte un poste de police polyvalent (Arlon)
et 2 postes de police de proximité (Attert et Habay).
Pour la commune de Martelange, le travail de quartier
est provisoirement assuré depuis le poste de police d'Attert.

CADRE ORGANIQUE À ATTEINDRE :

127

Cadre opérationnel:
base, moyen, officier

16

Cadre administratif
et logistique
«CALog» (niveau D, C, B, A)

DIRECTIONS

Chef de corps
Officier stratégie
Direction des ressources
Direction des opérations
Direction intervention
Direction judiciaire
Direction proximité



SERVICE INTERVENTION

Pause 101 :

06h45 à 15h
14h à 22h
21h à 07h










Accueil :

07h à 19h
19h à 21h

**Appui opérationnel,
rédaction, etc :**
08h à 17h

Les membres du service intervention effectuent des tâches polyvalentes. De plus, ils ont l'occasion de s'investir en tant que membres d'un des 2 pools (judiciaire/insécurité et roulage) ou de la section apostilles. Certains de nos policiers sont référents dans des missions variées (VTT, patrouilles canines, formations MEGA dans les écoles, auditions de mineurs et de victimes de violences sexuelles, etc.)

Missions principales

-  **Accueil: prise de plaintes et surveillance** des personnes écrouées dans notre complexe cellulaire.
-  **Participer à la sécurité routière** durant les patrouilles 101 mais aussi lors de contrôles spécifiques.
-  **Veiller au respect de l'ordre public** et participer à des services d'ordre locaux, sportifs ou récréatifs locaux mais aussi provinciaux et parfois nationaux.
-  **Assurer les patrouilles mobiles d'intervention urgente 101 (Pmob)** 24/24H sous la direction d'un superviseur (Inspecteur principal – Officier de police judiciaire).
-  **Assurer le suivi administratif ou judiciaire** des interventions menées (rédaction – 08h à 17h).
-  **Suivre des formations.**
-  **Assurer des patrouilles orientées vers une problématique** (sécurisation lieux sensibles, prévention des vols ou agressions, drogue, nuisances, etc).
-  **Offrir une assistance policière** de première ligne aux victimes.
-  **Participer régulièrement aux séances TTI** (techniques et tactiques d'intervention) et de tir.








SERVICE LOCAL DE RECHERCHES (SLR)

Les enquêteurs prestent des pauses de 08 à 17 heures en semaine. En fonction des enquêtes, ils peuvent parfois prester des pauses de nuit ou de weekend. Chaque semaine, une équipe SLR est de garde pour assurer des missions urgentes.

Missions principales

-  **Dénoncer les faits et les auteurs** aux Autorités judiciaires, rassembler les preuves.
-  **Mener les enquêtes et les recherches** afin d'identifier les auteurs de crimes et de délits.
-  **Effectuer des auditions complexes, des perquisitions, des saisies, des méthodes particulières de recherches** (écoutes téléphoniques, observations, etc.).
-  **Assurer l'appui** aux autres services en matière judiciaire.

PROXIMITÉ - QUARTIER

08h à 17h
07h à 15h
13h à 21h
horaire décalé selon les missions

Le personnel de proximité est réparti dans les 3 postes de police : Arlon, Attert et Habay.

Missions principales

-  **Entretenir des contacts avec la population** et participer à la vie du quartier.
-  **Effectuer le suivi des libérés conditionnels.**
-  **Exécuter les devoirs** émanant des Autorités administrative et/ou judiciaire.
-  **Lutter contre les incivilités** et nuisances environnementales.
-  **Gérer les mouvements de la population** et enquêter sur des dossiers.
-  **Sécuriser** les abords des écoles
Participer à des services d'ordre locaux.
-  **Fluidifier la circulation.**
-  **Installer des radars mobiles (NK7)** et des dispositifs fixes.
-  **Encadrement de cortèges et de manifestations.**
-  **Maintien de périmètres prévention et sensibilisation, etc.**

Missions spécifiques

CIL (carrefour d'informations local) : Ce service gère les entrées et sorties des dossiers judiciaires, encode et signale les faits dans la banque de données judiciaires.

Service d'aide aux victimes : Notre zone dispose d'un assistant social pour assurer le soutien et le suivi des victimes.



ROULAGE





Le pool roulage est composé de membres de l'intervention. Ils assurent des missions de sécurisation routière (stationnements problématiques, contrôles radars ou anti-alcool, accidents, sécurité aux abords des écoles, etc.)



GESTION NÉGOCIÉE DE L'ESPACE PUBLIC

Missions principales

Encadrer l'ensemble des événements sur la voie publique (400 à 500 par an) :

-  Epreuves sportives.
-  Festivités locales et régionales: culturelles, musicales, associatives.
-  Commémorations et cortèges.
-  Manifestations et troubles à l'ordre public.















NOTRE OFFRE

OS3

NOS ATOUTS

Ce que nous offrons à nos collaborateurs

-  Zone de police à taille humaine ayant un fort taux de croissance.
-  Territoire d'action dynamique avec des réalités de ville.
-  Variété des tâches et missions.
-  Horaires variés.
-  Perspectives d'évolution de carrière.
-  Travail en équipe.
-  Encadrement et soutien des équipes de terrain par un superviseur présent 24/7.
-  Equipements individuels pour chaque membre opérationnel.
-  Equipements adaptés et matériel diversifié.
-  Valorisation et développement des compétences.
-  Processus d'intégration et d'encadrement des nouvelles recrues.
-  Acquisition d'une solide expérience du terrain basée sur la polyvalence.



Police

Arlon/Attert/

Habay/Martelange

LE RECRUTEMENT

Consultez le site www.jobpol.be afin de connaître les éventuelles modifications de la procédure de recrutement.

04

INSPECTEUR DE POLICE: LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

-  Jouir des droits civils et politiques.
-  Être de conduite irréprochable en accord avec les attentes de la fonction, ce qui ne veut pas dire que vous ne devez jamais avoir eu de contravention.
-  Être âgé d'au moins 17 ans.
-  Le service du recrutement et de la sélection doit être en possession d'un **dossier d'inscription complet**.
-  Posséder la nationalité belge.
-  Pour les candidats masculins, **avoir satisfait aux lois sur la milice**.
-  **S'être vu notifier son échec** à une épreuve de sélection pour le même cadre précédente il y a plus d'un an, à moins que la commission de délibération n'accepte un délai plus court.
Les demandes introduites 8 mois après la notification d'un échec à une épreuve de sélection précédente pour le même cadre sont dans ce cadre acceptées par la commission de délibération.
-  **S'être vu notifier son troisième échec** à l'épreuve de sélection depuis plus de six ans.
-  **Ne pas faire l'objet d'une interdiction légale de port d'armes, ni refuser ou s'abstenir de toute forme d'usage d'armes ou autre moyen de défense** mis à disposition en vertu des conditions fixées en la matière par les lois, arrêtés et directives.
-  Depuis le 14 septembre 2021, ne pas avoir échoué à cinq reprises à la procédure de sélection pour le même cadre.
-  **Certificat d'inscription** en tant qu'étudiant de dernière année en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'études au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de niveau C dans les administrations fédérales.
-  **N'avoir pas précédemment échoué** définitivement, à l'issue de la formation de base, comme aspirant pour le cadre visé (la renonciation en cours de formation est assimilée à un échec).
-  **N'avoir pas précédemment fait l'objet d'un retrait définitif de l'emploi visé** à l'article 81 de la loi Exodus.
-  **Ne pas avoir, au moment de la démission acceptée, une évaluation** avec la mention finale « insuffisant ».
-  **S'engager à porter l'uniforme**, ce qui implique que toute adaptation, modification ou ajout d'insignes, symboles, marques, signes personnels, religieux ou privés est prohibé.

INSPECTEUR DE POLICE: CONDITIONS AU MOMENT DE L'ENGAGEMENT

- 🔥 **Être de conduite irréprochable** en accord avec les attentes de la fonction, ce qui ne veut pas dire que vous ne devez jamais avoir eu de contravention.
- 🔥 **Avoir au moins 18 ans.**
- 🔥 **Réussir les épreuves de sélection** donnant accès au grade pour lequel vous postulez.
- 🔥 **Être titulaire d'un diplôme ou certificat d'études** au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de niveau C dans les administrations fédérales.
- 🔥 **Être titulaire du permis de conduire B.**
- 🔥 **Disposer des aptitudes physiques requises** et être exempt de tout handicap incompatible avec les exigences de la fonction visée.
- 🔥 **Remplir les critères médicaux requis** pour la fonction (*voir document « Épreuve médicale conditions » dans la rubrique « Documents utiles »*):
 - taille, poids, vue, tatouages* ...
 - des motifs d'inaptitude liés à certaines affections médicales

**Les tatouages au niveau du cou et du visage mènent à l'inaptitude. Les tatouages au niveau des parties visibles du corps peuvent mener à l'inaptitude. Les tatouages qui présentent un caractère raciste ou discriminatoire mènent à l'inaptitude.*



COMMENT DEVENIR LAURÉAT ?



Étape 1

Aptitudes cognitives:

Cette épreuve se passe en principe le même jour que le parcours fonctionnel.

L'épreuve d'aptitudes cognitives se déroule pendant une demi-journée et comporte plusieurs tests qui ont pour but d'évaluer :

1° Votre potentiel dans les domaines suivants: raisonnement abstrait, raisonnement numérique, raisonnement verbal.

2° Votre connaissance de la langue française: syntaxe, vocabulaire, orthographe, compréhension des mots, etc. Vous pouvez obtenir une dispense pour le test d'aptitudes cognitives si vous avez déjà réussi cette épreuve lors d'une candidature antérieure pour une fonction de même niveau ou de niveau supérieur.



Étape 2

Épreuve sportive:

Le volet physique se compose d'un parcours fonctionnel et d'une épreuve de robustesse. *(Voir la vidéo sur le site www.jobpol.be ou sur Youtube).*



Étape 3

Épreuve de personnalité:

Cette épreuve évaluera l'adéquation entre votre personnalité et le profil de compétences requis pour la fonction. (QR code profil de compétences) et comporte :

- **un questionnaire biographique**
- **un questionnaire de personnalité**
- **d'autres techniques de sélection et tests** qui permettront d'évaluer votre personnalité
- **un entretien semi-structuré** (avec un membre qualifié du service de Recrutement et Sélection de la Police Fédérale).

L'entretien semi-structuré est fondé sur la **méthode STAR**. Il s'agit d'une technique d'entretien axée sur le comportement visant à analyser des situations spécifiques que vous avez vécues dans le passé (plus particulièrement dans un passé récent). On vous demandera notamment d'expliquer les circonstances de la situation, l'action que vous avez entreprise ainsi que le résultat de cette action.



Étape 4

Épreuve médicale:

Lorsque vous complétez le questionnaire médical, si certains points nécessitent des rapports médicaux supplémentaires, nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant pour que les éventuels examens nécessaires puissent être réalisés de préférence avant l'examen médical et de disposer de l'ensemble des informations médicales utiles le jour de l'examen afin de ne pas ralentir les suites de votre procédure de sélection.



Commission de délibération

C'est la commission de délibération qui déterminera, en dernier lieu, si vous disposez des compétences génériques nécessaires pour exercer la fonction. **Cette commission de délibération rendra son avis sur votre candidature après avoir analysé l'ensemble de votre dossier de sélection. Si vous êtes déclaré(e) apte, vous serez versé(e) dans la réserve de recrutement.**



Commission de moralité

Toute personne souhaitant travailler à la police doit avoir **une conduite irréprochable**. En parallèle à la sélection générique, une enquête de moralité et d'antécédents sera menée par la zone de police où vous êtes domicilié(e) afin de vérifier l'existence d'éléments aggravants.

Les éléments aggravants peuvent être de nature telle que la commission de moralité décide de mettre un terme à votre candidature ou d'imposer une restriction territoriale. Cela signifie qu'après avoir suivi la formation de base, vous ne pourrez pas travailler comme policier dans un territoire déterminé (par ex. : une province ou une zone de police locale spécifique) tant que la restriction demeure d'application.

Pour vous donner une idée des valeurs et normes importantes au sein de la police, nous pouvons d'ores et déjà vous recommander de lire le code de déontologie des services de police.



COMMENT INTÉGRER NOTRE ZONE DE POLICE ?

Une fois les épreuves de sélection réussies, **vous intégrez donc une réserve de recrutement et devenez lauréat pour une durée de deux ans.**

Une attestation de réussite ainsi qu'un code vous sont également remis. Ce dernier vous permet d'accéder, via Jobpol, aux différentes offres d'emplois disponibles.

Lorsque vous sollicitez un emploi au sein de notre zone, vous êtes convié(e) à un entretien de sollicitation ayant pour but de déterminer vos motivations pour le métier en général et notre zone de police en particulier. Tout comme pour l'épreuve de personnalité, nous serons également attentifs à votre vision réaliste du métier, votre manière de fonctionner en équipe, ainsi qu'envers les autorités et la population.

Si vous êtes retenu(e), vous pouvez débiter la formation de base rémunérée au sein de l'Académie de votre choix, en fonction des places disponibles.



COMMENT SE PRÉPARER À L'ENTRETIEN DE SOLLICITATION ?

Pour réussir un entretien de sollicitation, **une bonne préparation est essentielle**. Il faut d'abord bien connaître la zone de police où vous postulez ainsi que les spécificités du métier. Informez-vous sur les exigences du poste, les compétences requises et les réalités du terrain. Vous avez la possibilité de vous entretenir avec un des points contact recrutement de notre zone qui pourra vous informer au mieux sur ces sujets. Demandez un rendez-vous en contactant notre service RH (voir coordonnées ci-après). Mettez en avant vos expériences et préparez des exemples concrets illustrant votre savoir-faire lors de certaines situations (stress, conflit,...).



DES QUESTIONS SUR LA PROCÉDURE DE SÉLECTION OU NOTRE AGENDA D'OUVERTURE DE PLACES ?

En cas de question(s) concernant la procédure globale de sélection, vous pouvez vous adresser au service des Ressources Humaines qui se chargera de vous répondre ou de vous orienter vers un collaborateur:

Adrien SPRUMONT - Consultant RH
Aline BLERET - Directrice des Ressources Humaines

zp.arlon.hrm@police.belgium.eu
063/60.85.30





POLICE LOCALE
ARLON - ATTERT - HABAY - MARTELANGE



ZP 5297

Contact

✉ zp.arlon.hrm@police.belgium.eu

☎ 063/60 85 30

🌐 <https://www.jobpol.be/fr/police-locale/luxembourg/zp-arlon-attert-habay-martelange>

🌐 www.gofor5297.be



facebook.com/ZP5297



instagram.com/zonepolice5297